

Lyon, 27 juin 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon adopte son plan solaire

Les élus métropolitains ont adopté ce matin en séance le plan Métropole solaire pour répondre à l'ambition forte de la Métropole en terme de développement de l'énergie solaire sur son territoire. La Région Auvergne-Rhône-Alpes figure parmi les régions les plus ensoleillées de France Métropolitaine mais la production de chaleur solaire sur le territoire métropolitain s'établissait seulement à 24 GWh/an en 2020, une production qui a peu progressé par rapport à 2015 (+7 %). Les objectifs ambitieux, portés par la Métropole dans le cadre de ce plan, constituent une réponse à l'urgence climatique et un levier majeur pour le renforcement de la souveraineté énergétique du territoire, ainsi que pour la maîtrise de la facture énergétique de ses habitants et usagers

L'ensoleillement du territoire métropolitain (environ 2 000 heures par an) est extrêmement propice à la production d'électricité et de chaleur solaire. Par ailleurs, au vu de la richesse de l'écosystème local impliqué dans la filière, il s'agit, également, d'un enjeu industriel fort. Le plan Métropole solaire se décline au travers des 6 axes suivants :

- encourager l'implication citoyenne pour une appropriation par le plus grand nombre et une transition énergétique locale
- massifier la production d'électricité photovoltaïque sur les sites métropolitains
- encourager l'autoconsommation collective
- encourager le développement de projets photovoltaïques sur les fonciers ou bâtis publics ou privés
- encourager le développement de l'agrivoltaïsme
- accélérer le développement de la filière solaire thermique

Dans le cadre de son plan Métropole solaire, la collectivité souhaite valoriser le foncier (bâti et non bâti) de la Métropole pour permettre l'implantation et le développement, rapide et en nombre, d'installations de production d'électricité photovoltaïque et ceci, avec une double volonté : minimiser les impacts négatifs (empreinte carbone, intégration paysagère, impact écologique...) et maximiser les retombées économiques et sociales pour le territoire.

La Métropole souhaite mettre en oeuvre un réseau d'acteurs (centre de formation, de recherche, collectivités, entreprises, syndicats, consulaires, collectivités) qui souhaitent contribuer au développement de la filière solaire sur son territoire. Ceci, afin d'impliquer les entreprises du solaire, les collectivités locales et les acteurs économiques du territoire, dans une dynamique collective favorable à la transition solaire.

L'objectif de ce réseau, Club solaire, sera de promouvoir la réalisation de projets solaires auprès des acteurs publics et privés, afin que le territoire de la Métropole renforce son attractivité et sa neutralité carbone. Il passera par la mobilisation de tous les acteurs susceptibles d'agir avec leurs propres leviers d'actions : entreprises, chambres consulaires, représentations professionnelles, collectivités et associations locales.

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse